

| **Jeunesse – Séance plénière décembre 2011** |

« J.A.V.A » : un nouveau dispositif pour soutenir les jeunes Seinomarins impliqués dans la vie associative



Une politique renforcée en faveur des jeunes Seinomarins. Le Département de Seine-Maritime souhaite actualiser les orientations de sa politique de jeunesse. Les ambitions majeures de cette politique sont d'encourager l'accès des jeunes Seinomarins à l'autonomie et à la citoyenneté. Le Département réaffirme ainsi son soutien à l'engagement des jeunes Seinomarins, à leurs loisirs et aux associations qui les accompagnent dans ces diverses formes d'expression.

Pour répondre à l'évolution des orientations de la politique départementale de jeunesse, le Département réorganise son partenariat avec les associations têtes de réseaux et les mouvements d'éducation populaire intervenant à l'échelle de la Seine-Maritime autour de conventions d'objectifs pluriannuelles.

Ces conventions répondront au souci de cohérence, en déclinant en projets précis et partagés les deux axes qui structurent la politique départementale de jeunesse :

- soutien à l'insertion éducative, sociale et professionnelle des jeunes Seinomarins, en vue de contribuer à leur accès à l'autonomie ;
- soutien aux loisirs et à l'engagement des jeunes Seinomarins.



Le dispositif « J.A.V.A ». Pour une plus grande cohérence et efficacité, le Département a décidé de regrouper en un seul l'ensemble des dispositifs départementaux visant à soutenir l'engagement des jeunes Seinomarins, l'expérience des « Jeunes Impliqués dans la Vie Associative » permettant aujourd'hui d'aller plus loin. Ce nouveau dispositif est dénommé « **J.A.V.A.** » : **Jeunes Actifs dans la Vie Associative.** Il s'adresse aux associations et aux jeunes de 13 à 25 ans, agissant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire, les impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets qui devront s'inscrire dans les thématiques portées par le Département. Avec « J.A.V.A », le Département s'engage à apporter un soutien durable aux associations locales, agissant sur le territoire en faveur de la jeunesse, ainsi qu'aux jeunes eux-mêmes, sous la forme de subventions attribuées au terme d'une procédure d'appel à projets.

Soutien des projets associatifs. Suivant son importance et celle du soutien sollicité, les candidats pourront être amenés à soutenir leur projet devant un jury composé d'élus, de représentants des différentes directions impliquées dans les thématiques et de personnalités qualifiées, qui se réunira trois fois par an.

Cette démarche fait ainsi écho aux travaux menés dans le cadre du projet de territoire « Seine-Maritime, imaginons 2020 », prévoyant la participation des jeunes à l'élaboration des politiques qui les concernent.



CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr

Directeur de la Communication : Vincent Lalire | vincent.lalire@cg76.fr

www.seinemaritime.net